

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 21-190409-FIN-

SICTOM : TARIFICATION DES PRESTATIONS

M. CASABONNE indique qu'après examen par le Comité de Pilotage « Déchets », sont soumis au vote les différents tarifs des prestations proposées par le service de gestion des déchets :

Installation de Stockage de Déchets Inertes

SOEIX :

Apports internes : 8.50 € TTC/Tonne

Apports externes : 9.50 € TTC/Tonne

BEDOUS :

Apports : 5 € TTC/m³

Plateforme de broyage des déchets verts

A/ Professionnel :	30.40 € TTC/Tonne
B/ Commune membre du SICTOM:	17.25 € TTC/Tonne
C/ Commune ou EPCI non membre :	30.40 € TTC/Tonne
D/ Traitement des déchets de bois broyés :	15.70 € TTC/Tonne

Redevance Spéciale

A/ Ordures ménagères : 0.0231 € TTC/litre/collecte

B/ Emballages : 0.0031 € TTC/litre/collecte pour tout déchet d'emballage conforme aux préconisations de CITEO et de dimensions acceptables au centre de tri de VALOR BEARN à SEVIGNACQ

C/ Cartons : 0.0062 € TTC/litre/collecte

Apports par les professionnels sur la déchèterie de BEDOUS

A/ Déchets végétaux : 4.26 € TTC/m³

B/ Déchets de bois : 15 € TTC/m³

C/ Encombrants : 33 € TTC/m³

D/ Plâtre : 33 € TTC/m³

Apports par les communes de la CCHB, de déchets verts communaux dans les déchèteries d'ARAMITS, AREN, et BEDOUS

Déchets verts communaux : 2.42 € TTC/m³

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** les tarifs définis ci-dessus applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15.04.2019

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019

